Epreuves du bac : polémique sur la présence de crucifix dans des salles d'examens

30/05/2010 à 23h15

A l'approche du bac, une polémique est en train de naître autour des établissements catholiques qui accueillent des épreuves avec des croix au mur. Pour le camp laïc, c'est la preuve du deux poids deux mesures de l'Etat. L'enseignement catholique réplique que la loi ne l'oblige en rien à dénuder ses murs et qu'il s'agit d'un mauvais procès.

Tout a commencé avec la question posée à l'Assemblée nationale, le 4 mai, par le député socialiste du Nord Christian Bataille. **S'inquiétant du fait que pour la première fois dans l'académie de Lille,** des établissements privés vont être des centres d'examens, il interroge le ministre de l'Education :

«*Quelles dispositions entendez-vous prendre pour que les signes religieux soient retirés ou recouverts pendant le déroulement des épreuves du bac ?*» Luc Chatel répond que «*le recteur veillera au respect du principe de neutralité*», rappelant que «*les épreuves écrites et orales doivent se dérouler dans des salles **où aucun signe religieux extérieur ostentatoire** ne doit être mis en avant*».

L'affaire aurait pu en rester là. Depuis une quinzaine d'années, les écoles privées sous contrat, à 90% catholiques, organisent le bac car on manque de place dans les lycées publics. Des incidents éclatent de temps en temps, avec des examinateurs que cela dérange d'interroger des élèves sous des croix. Mais généralement, le problème se règle dans la

discrétion.

Libération